



DEVIS 100% PRO ARTISANS COMMERÇANTS

CONTRAT N° AR147811

Avenant

Intermédiaire : 528356
ALBIUS ASSURANCES
122 AVE ROBERT SCHUMAN
68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 42 96 97 - Fax : 03 89 59 38 16
E-mail : ALBIUS.MULHOUSE@MMA.FR
N° ORIAS : 07006290

80231A/BURST JEAN YVES/528356
Référence Client : 084644987
SOPHROKHEPRI
188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

DEVIS 100% PRO ARTISANS COMMERÇANTS N° 49941496

L'offre qui vous est proposée est valable pour une durée d'un mois. Elle est établie sur les bases de vos déclarations et des dispositions tarifaires en vigueur à ce jour.

Contrat d'un an avec tacite reconduction. Il peut être résilié chaque année moyennant un préavis de deux mois avant le 1er janvier, date anniversaire du contrat.

VOS DECLARATIONS

Vous déclarez :

- exercer la seule activité ci-dessous :
 - Activité principale : Centre de relations et mise à disposition de cabines à destination des professionnels de santé et de thérapies complémentaires
- avoir créé l'entreprise le 3 mai 2015
- que le chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'entreprise n'excède pas 110 000 euros
- que l'entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde)
- qu'il n'existe pas de créance hypothécaire sur les biens assurés

PROTEGER VOS BIENS

DESCRIPTION DU SITE

Adresse : 188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

Superficie des locaux professionnels occupés : 275 m²
Qualité : vous êtes Locataire Partiel des locaux professionnels

1 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Sophrokhépri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
RCS 844 445 410 Créteil


Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations





Suite du devis N° 49941496

VOS DECLARATIONS

Vous déclarez :

- ne pas stocker de produits dangereux dans les locaux professionnels
- ne pas stocker plus de 50m3 d'emballage dans les locaux professionnels

SITUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Vous déclarez que les locaux professionnels :

- se situent dans un bâtiment construit et couvert en matériaux durs pour plus de 75%
- ne se situent pas dans une Zone Artisanale, Commerciale ou Industrielle
- ne se situent pas dans un château, manoir ou bâtiment classé ou inscrit, en tout ou partie, par le service des monuments historiques du ministère chargé de la Culture
- ne se situent pas dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 20 000 m² de surface développée
- ne se situent pas dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 28 m de haut
- ne se situent pas à votre connaissance, dans un ensemble à caractère industriel ou contigu avec communication à un tel ensemble
- ne se situent pas dans une galerie marchande d'un hyper ou supermarché
- ne se situent pas dans un centre commercial de plus de 3 000 m² ou contigu avec communication à un tel centre

MOYENS DE PROTECTION ET PREVENTION

Vous déclarez que :

en vol :

Les Locaux professionnels sont équipés des moyens de protection contre le vol décrits ci-dessous.

PREVENTION VOL	
Niveau 1	Les locaux professionnels sont entièrement clos et couverts

GARANTIES SOUSCRITES

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites, dans la limite des plafonds indiqués et sous réserve des limites particulières indiquées aux Dispositions Générales.

Garanties	
Incendie, événements assimilés et vandalisme	Locaux: Illimité Contenu : 15 000 EUR
Effondrement	Locaux: Illimité Contenu : 15 000 EUR
Catastrophes naturelles	Locaux : Illimité Contenu : 15 000 EUR

2 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Sophrokhépri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
RCS 844 445 410 Créteil


Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations





Suite du devis N° 49941496

Garanties (Suite)	
Événements climatiques	Locaux : Illimité Contenu : 15 000 EUR
Attentat ou acte de terrorisme	Locaux : Illimité Contenu : 15 000 EUR
Dégâts des eaux	Locaux : Illimité Contenu : 15 000 EUR
Vol : détériorations immobilières des locaux	Illimité
Vol : contenu	7 500 EUR
Bris des glaces et enseignes	5 144 EUR
Agencements, aménagements et embellissements réalisés par le locataire	FRAIS REELS
Documents professionnels informatiques et frais de reconstitution	20 578 EUR
Documents professionnels non informatiques et frais de reconstitution	10 289 EUR
Biens, effets personnels et biens d'exposant	2 778 EUR
Espèces, fonds et valeurs en meuble	2 366 EUR
Espèces, fonds et valeurs en coffre	4 630 EUR
Manipulation et transport de fonds et valeurs	2 366 EUR
Vol en devanture	1 500 EUR
Bris et dommages électriques des matériels informatiques et d'exploitation	1 000 EUR
Poursuivre votre activité en cas de sinistre	
Perte d'exploitation suite à dommages matériels en cas : d'Incendie, événements assimilés et vandalisme, d'Effondrement, de Catastrophes naturelles, d'Événements climatiques, d'Attentat, de Dégâts des eaux, de Vol ▶ Période d'indemnisation : 12 mois	SOUSCRIT
Perte d'exploitation suite à dommages matériels en cas de Bris et dommages électriques des matériels informatiques et d'exploitation ▶ Période d'indemnisation : 3 mois ▶ Chiffre d'affaires déclaré : 110 000 €	
Assistance	
Assistance Generali 100 % Pro	SOUSCRIT

Vos niveaux d'indemnisation	
Mode d'indemnisation du mobilier et matériel professionnel	Vétusté déduite
Vos franchises par sinistre hors franchises légales	
Franchise générale	257 EUR par sinistre
Bris de glaces et enseignes	80 EUR par sinistre

3 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Sophrokhépri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
RCS 844 445 410 Créteil


Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations





Suite du devis N° 49941496

CLAUSES

95A - LIMITATION MATÉRIELS MARCHANDISES

Déclarations Complémentaires

Le souscripteur a déclaré que pour chacun des locaux professionnels*, la valeur totale du matériel*, du matériel informatique et de bureautique* **Marchandises***, Marchandises vendues ferme mais non encore livrées, Fournitures, approvisionnements et matières premières, Emballages, Approvisionnement, Produits finis, produits semi-ouvrés ou en cours de fabrication, et Consommables, **assurés ou non**, n'excède pas le seuil de 320 fois la valeur en euros de l'indice Risques Industriels, soit au jour de l'établissement du présent contrat (1977280 EUR).

CABA - CONFORMITE AU BAIL

L'assureur déclare que le contrat souscrit est conforme aux dispositions du bail conclu entre l'Assuré et le propriétaire des locaux professionnels relatives aux renoncations à recours, à l'exclusion des assurances pour compte du propriétaire et/ou d'exonération des risques locatifs.

PEI - EXTENSION À LA GARANTIE « PERTE D'EXPLOITATION SUITE À DOMMAGES MATÉRIELS » : FRAIS D'INTÉRIM / INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

Ce qui est garanti :

Suite à un accident corporel atteignant l'assuré personne physique ou un mandataire social de la personne morale assurée contribuant effectivement à la réalisation du Chiffre d'Affaires, sont garantis :

- les frais de main d'œuvre et de personnel de remplacement (tels que contrat d'intérim, à durée déterminée, heures supplémentaires...) nécessaires au maintien ou à la poursuite de l'activité professionnelle*, si l'accident entraîne un arrêt temporaire total de travail médicalement constaté, de plus de trois jours ouvrés de cette personne,
- les indemnités de licenciement que l'assuré doit verser à ses salariés conformément à la réglementation, si l'accident entraîne la cessation définitive de l'activité professionnelle*

Montants maximum de garantie :

- Frais de main d'œuvre : 50 000 euros par sinistre dans la limite d'une période d'indemnisation de 6 mois à compter de la date de l'accident
- Indemnité de licenciement : 25 000 euros par sinistre*

Le sinistre

En complément des modalités prévues au paragraphe « Perte d'exploitation suite à dommages matériels » du chapitre « L'indemnisation après sinistre », l'indemnité des frais de main d'œuvre et/ou d'indemnité de licenciement correspond aux frais réellement engagés et justifiés.

4 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Sophrokhépri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
RCS 844 445 410 Créteil


Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations





Suite du devis N° 49941496

PEA - EXTENSION À LA GARANTIE « PERTE D'EXPLOITATION SUITE À DES DOMMAGES MATERIELS » : ARRÊTÉ DE PÉRIL

Ce qui est garanti :

La garantie « Perte d'exploitation suite à dommages matériels » est étendue à la perte de marge brute* ou de commissions, honoraires, recettes, en cas d'interruption totale ou de réduction temporaire de l'activité professionnelle* résultant directement d'un arrêté de péril délivré par les autorités et entraînant une interdiction, une impossibilité ou une difficulté d'accès aux locaux professionnels*.

Durée maximum d'indemnisation : 6 mois.

Mise en jeu de la garantie : après un délai de 3 jours ouvrés.

EXCLUSIONS COMPLEMENTAIRES

OUTRE LES EXCLUSIONS PREVUES AUX DISPOSITIONS GENERALES, SONT EXCLUS :

LES CONSEQUENCES D'UN ARRETE DE PERIL RESULTANT :

- D'UNE ABSENCE D'ENTRETIEN OU D'UN DEFAUT DE REPARATION (Y COMPRIS DE LA NON SUPPRESSION DES CAUSES DE SINISTRES ANTERIEURS) QUE L'ASSURE* SAVAIT DEVOIR EFFECTUER ;
- D'UN DEFAUT DE CONSTRUCTION OU DE CONCEPTION DU LOCAL PROFESSIONNEL* CONNU DE L'ASSURE ;
- D'UN EVENEMENT PREVU PAR UNE AUTRE GARANTIE DU CONTRAT, QUE CETTE GARANTIE SOIT SOUSCRITE OU NON.

998 - CLAUSE PARTICULIERE AU CONTRAT

La superficie totale comprend 177 m² (4ème étage) + 98 m² au 2nd étage du même bâtiment.

LA COTISATION

Cotisation due pour la période du 3 juillet 2019 au 1er janvier 2020 : 53,57 euros dont :

- cotisation nette : 31,29 euros
- frais accessoires : 17,95 euros
- taxes : 4,33 euros

Base annuelle : 183,61 euros (hors frais et taxes) payable en 1 fois.

Cotisation annuelle : 244,60 euros (frais et taxes en vigueur au jour du devis inclus).

Valeur de l'indice FFB au jour du devis : 993.5

COMPOSITION DU CONTRAT

Le contrat proposé se compose du présent document et celui référencé ci-dessous, dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire :

- Dispositions Générales N° GA5M66H

5 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Sophrokhépri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
RCS 844 445 410 Créteil


Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations





Suite du devis N° 49941496

Les informations collectées ci-dessus sont nécessaires au traitement de votre dossier. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données ci-dessus collectées qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à Generali - 75456 Paris Cedex 09. Ces informations sont destinées à Generali IARD, l'intermédiaire, les experts, réassureurs et tout tiers autorisé. Elles sont traitées dans le fichier d'assurés et sont transmises aux entités du groupe Generali en France et à tous tiers autorisés. Pour mieux vous informer et répondre à vos besoins, l'Assureur peut prendre contact avec vous et vous présenter de nouvelles garanties. Si vous ne souhaitez pas être contacté à des fins de prospection, vous pouvez prévenir Generali - 75456 Paris Cedex 09.

Vous reconnaissez être informé(e) des conséquences d'une déclaration inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).
Par la signature du présent document, vous confirmez que les informations y figurant sont conformes en tous points à vos déclarations et réponses faites lors de la souscription du contrat.

Fait le 08 juillet 2019 en 3 exemplaires.

6 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Sophrokhépri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
RCS 844 445 410 Créteil


Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

